

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

1. BUT

Ce document décrit la politique de confidentialité de Fairtrade Canada.

2. APPLICATION

Cette politique s'applique à l'ensemble des membres du personnel de Fairtrade Canada, y compris les stagiaires, les membres du conseil d'administration et les bénévoles de même que les contractuels ayant accès à de l'information confidentielle.

3. CONFIDENTIALITÉ

Sauf lorsque la loi, les organismes de réglementation ou la norme ISO 17065 l'exigent, ou selon les dispositions ci-dessous, Fairtrade Canada ne divulguera pas d'informations confidentielles d'opérateurs à de tierces parties.

L'information confidentielle exclut toute information qui est, ou qui devient accessible au grand public dans des conditions autres que par la violation de cette politique.

3.1 Public

L'information qui suit est disponible au public.

3.1.1 Listes des opérateurs

Ces listes contiennent le nom de l'Opérateur, les coordonnées de contact et des informations sur l'étendue et le statut de sa certification ou de sa licence. Les détails de la décision de certification ne sont pas inclus.

3.1.2 Achats et ventes totalisée de manière globale

L'information au sujet des achats et ventes Certifiés Fairtrade, y compris les bénéfices aux Producteurs Certifiés Fairtrade, peut être publiée de manière globale, de telle façon que cela ne permet pas d'indiquer le nom de l'Opérateur.

3.2 Fairtrade International et FLOCERT

Fairtrade Canada partagera les renseignements suivants avec Fairtrade International, FLOCERT et autres Organisations de Commercialisation Fairtrade ou Organisations Nationales Fairtrade, dans la mesure où il est nécessaire de maintenir le fonctionnement harmonieux du service de licence et de certification.

3.2.1 Rapports de flux de marchandises

Cette information comprend les détails des stocks, achats, ventes et fabrication incluant les prix et les primes Fairtrade payées. Les rapports sur le flux des marchandises peuvent être divulgués à Fairtrade International, FLOCERT et aux Organisations de Commercialisation Fairtrade ou Organisations Nationales Fairtrade.

Fairtrade Canada peut divulguer à l'acheteur de Produits Certifiés Fairtrade les ventes que d'autres opérateurs ont rapportées entre eux et cet acheteur.

Fairtrade Canada peut divulguer au vendeur de Produits Certifiés Fairtrade les achats que d'autres opérateurs ont rapportés faire auprès de ce vendeur.

Fairtrade Canada peut divulguer aux Réseaux de Producteurs Fairtrade des informations sur le flux de marchandises uniquement en cas de nécessité pour le bon fonctionnement du système Fairtrade et lorsque cela ne crée pas de conflit d'intérêts.

3.2.2 Système d'enregistrement de Produits Fairtrade (CONNECT)

Fairtrade Canada peut divulguer à Fairtrade International, à FLOCERT, aux Organisations Nationales Fairtrade et aux départements de marketing Fairtrade des informations contenues dans le Système d'enregistrement de Produits Fairtrade uniquement dans le but de confirmer la conformité aux exigences et politiques Fairtrade ou en cas de nécessité pour le bon fonctionnement du système Fairtrade.

3.3 Vérificateurs Fairtrade

Fairtrade Canada peut divulguer aux Vérificateurs FLOCERT toutes les informations nécessaires pour une Vérification Fairtrade.

4. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET INFORMATION

La directrice générale achemine aux membres du personnel toutes demandes d'informations émanant du conseil d'administration. De l'information confidentielle peut être donnée au conseil d'administration lorsque celle-ci est nécessaire pour remplir une fonction du conseil d'administration et lorsque cela ne place aucun membre du conseil d'administration en situation de conflit d'intérêts.

5. CONSENTEMENT DE DIVULGATION

Vous devez faire parvenir au préalable une permission écrite à Fairtrade Canada si vous souhaitez divulguer des informations confidentielles à de tierces parties. Le consentement de divulgation doit indiquer clairement quelles informations peuvent être divulguées et à qui elles peuvent être divulguées. Également, ce consentement de divulgation doit être limité dans le temps.